

## NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION

Version 15.4      Date de révision: 08.02.2023      Numéro de la FDS: 10781634-00013      Date de dernière parution: 18.01.2023  
Date de la première version publiée: 20.03.2012

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION  
Code du produit : 5861 012 300  
Identifiant Unique De Formulation (UFI) : UJJ4-A00W-600J-MF3U

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Carburants et additifs pour carburants  
Utilisation professionnelle du produit  
Restrictions d'emploi recommandées : Non applicable

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Würth France  
Z.I.Ouest, Rue Georges Besse  
67158 Erstein  
Téléphone : +33 (0)388 64 53 00  
Téléfax : +33 (0)388 64 62 00  
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : prodsafe@wuerth.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (France) +33 (0)1 45 42 59 59. Nancy Anti-poisons Center (24/7) +33 (0)3 83 32 36 36 bnpc@chu-nancy.fr

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger par aspiration, Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION

Version 15.4      Date de révision: 08.02.2023      Numéro de la FDS: 10781634-00013      Date de dernière parution: 18.01.2023  
Date de la première version publiée: 20.03.2012

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.  
**Intervention:**  
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P331 NE PAS faire vomir.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION

Version 15.4      Date de révision: 08.02.2023      Numéro de la FDS: 10781634-00013      Date de dernière parution: 18.01.2023  
Date de la première version publiée: 20.03.2012

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	Non attribuée 01-2119457273-39	Asp. Tox. 1; H304 EUH066	>= 70 - < 90
Nitrate de 2-éthylhexyle	27247-96-7 248-363-6 01-2119539586-27	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Aquatic Chronic 2; H411 EUH044, EUH066  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 500 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 11 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.100 mg/kg	>= 2,5 - < 10
2-Ethylhexane-1-ol	104-76-7 203-234-3 01-2119487289-20	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	>= 1 - < 10
(Z)-N-Méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine	110-25-8 203-749-3 01-2119488991-20	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1  Estimation de la toxicité aiguë	>= 1 - < 2,5

**NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION**

Version 15.4      Date de révision: 08.02.2023      Numéro de la FDS: 10781634-00013      Date de dernière parution: 18.01.2023  
Date de la première version publiée: 20.03.2012

		<p>Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 1,01 mg/l</p>	
(Heptadécyl-imidazoline)éthanol	<p>95-38-5 202-414-9 01-2119777867-13</p>	<p>Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373 (Appareil gastro-intestinal, thymus) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH071</p> <hr/> <p>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1</p> <hr/> <p>Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>Toxicité aiguë par voie orale: 1.265 mg/kg</p>	>= 0,25 - < 1
Morpholine	<p>110-91-8 203-815-1 613-028-00-9 01-2119496057-30</p>	<p>Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Repr. 2; H361fd</p> <hr/> <p>Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>Toxicité aiguë par voie orale: 1.900 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 11 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 500 mg/kg</p>	>= 0,1 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION

Version 15.4      Date de révision: 08.02.2023      Numéro de la FDS: 10781634-00013      Date de dernière parution: 18.01.2023  
Date de la première version publiée: 20.03.2012

---

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.  
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8).
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau.  
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.  
Faire appel à une assistance médicale.  
Laver les vêtements avant de les remettre.  
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.  
En cas de vomissement, la personne doit se pencher en avant.  
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.  
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.
- 

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appro- : Eau pulvérisée

## NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION

Version 15.4      Date de révision: 08.02.2023      Numéro de la FDS: 10781634-00013      Date de dernière parution: 18.01.2023  
Date de la première version publiée: 20.03.2012

priés      Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.  
La distance de retour de flamme peut être considérable.  
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.  
Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.  
Évacuer la zone.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile).  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

## NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION

Version 15.4      Date de révision: 08.02.2023      Numéro de la FDS: 10781634-00013      Date de dernière parution: 18.01.2023  
Date de la première version publiée: 20.03.2012

---

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.  
Enlever avec un absorbant inerte.  
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.  
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.  
Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.  
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les vêtements.  
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.  
Ne pas avaler.  
Éviter tout contact avec les yeux.  
Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de tra-

## NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION

Version 15.4      Date de révision: 08.02.2023      Numéro de la FDS: 10781634-00013      Date de dernière parution: 18.01.2023  
Date de la première version publiée: 20.03.2012

vail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :  
Oxydants forts  
Explosifs  
Gaz

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	Non attribuée	VME (Vapeur)	1.000 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
		VLCT (VLE) (Vapeur)	1.500 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
2-Ethylhexane-1-ol	104-76-7	TWA	1 ppm 5,4 mg/m <sup>3</sup>	2017/164/EU
Information supplémentaire: Indicatif				
		VME	1 ppm 5,4 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
Morpholine	110-91-8	TWA	10 ppm 36 mg/m <sup>3</sup>	2006/15/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
		STEL	20 ppm 72 mg/m <sup>3</sup>	2006/15/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
		VME	10 ppm	FR VLE



## NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION

Version 15.4      Date de révision: 08.02.2023      Numéro de la FDS: 10781634-00013      Date de dernière parution: 18.01.2023  
Date de la première version publiée: 20.03.2012

			36 mg/m <sup>3</sup>	
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VLCT (VLE)	20 ppm 72 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes				

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2-Ethylhexane-1-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	12,8 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	53,2 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	53,2 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	23 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	106,4 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,3 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	26,6 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	26,6 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	11,4 mg/kg p.c./jour
Morpholine	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,1 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	36 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	72 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,84 mg/kg p.c./jour
(Heptadécyl-imidazoline)éthanol	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,3 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,46 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	14 mg/m <sup>3</sup>
Nitrate de 2-éthylhexyle	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,06 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	2 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,35 mg/m <sup>3</sup>
Nitrate de 2-éthylhexyle	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,44 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,087 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Contact avec la	Long terme - effets	0,52 mg/kg

## NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION

Version 15.4      Date de révision: 08.02.2023      Numéro de la FDS: 10781634-00013      Date de dernière parution: 18.01.2023  
Date de la première version publiée: 20.03.2012

	teurs	peau	systémiques	p.c./jour
	Consomma- teurs	Ingestion	Long terme - effets locaux	0,025 mg/kg p.c./jour

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	9,33 Aliments mg / kg	
	2-Ethylhexane-1-ol	Eau douce	0,017 mg/l
		Utilisation/rejet intermittent(e)	0,17 mg/l
		Eau de mer	0,002 mg/l
		Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
		Sédiment d'eau douce	0,284 mg/kg poids sec (p.s.)
		Sédiment marin	0,028 mg/kg poids sec (p.s.)
Sol		0,047 mg/kg poids sec (p.s.)	
Oral(e) (Empoisonnement secondaire)		55 Aliments mg / kg	
Morpholine	Eau douce	0,163 mg/l	
	Eau douce - intermittent	0,45 mg/l	
	Eau de mer	0,016 mg/l	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l	
	Sédiment d'eau douce	1,83 mg/kg poids sec (p.s.)	
	Sédiment marin	0,183 mg/kg poids sec (p.s.)	
	Sol	0,269 mg/kg poids sec (p.s.)	
	(Heptadécyl-imidazoline)éthanol	Eau douce	0,0003 mg/l
		Eau de mer	0,000003 mg/l
Utilisation/rejet intermittent(e)		0,0003 mg/l	
Station de traitement des eaux usées		0,27 mg/l	
	Sédiment d'eau douce	0,376 mg/kg	
	Eau de mer	0,0376 mg/kg	
	Sol	0,075 mg/kg	
	Nitrate de 2-éthylhexyle	Eau douce	0,0008 mg/l
		Sédiment marin	0,00008 mg/l
		Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
		Sédiment d'eau douce	0,00074 mg/l
Sédiment marin	0,00074 mg/l		
Sol	0,000191 mg/l		

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.  
Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Porter les équipements de protection individuelle suivants:  
Lunettes de protection

## NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION

Version 15.4      Date de révision: 08.02.2023      Numéro de la FDS: 10781634-00013      Date de dernière parution: 18.01.2023  
Date de la première version publiée: 20.03.2012

---

L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 166

### Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : 480 min  
Épaisseur du gant : 0,45 mm  
Directive : L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 374

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale.  
Porter les équipements de protection individuelle suivants:  
Si l'évaluation démontre qu'il existe un risque d'atmosphères explosives ou de feux instantanés, utiliser un revêtement protecteur antistatique retardateur de flamme.  
Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.).

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.  
L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 14387

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide  
Couleur : jaune  
Odeur : caractéristique  
Seuil olfactif : Donnée non disponible  
Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible

## NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION

Version 15.4      Date de révision: 08.02.2023      Numéro de la FDS: 10781634-00013      Date de dernière parution: 18.01.2023  
Date de la première version publiée: 20.03.2012

---

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	100 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Inflammabilité (liquides)	:	Inflammable (voir point d'ignition)
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	7 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	0,5 % (v)
Point d'éclair	:	62 °C Méthode: ISO 3679
Température d'auto-inflammation	:	215 °C
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
pH	:	La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)
Viscosité		
Viscosité, cinématique	:	2,11 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité	:	0,831 g/cm <sup>3</sup> (20 °C) Méthode: DIN 51757
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule		
Taille des particules	:	Non applicable

### 9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

## NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION

Version 15.4      Date de révision: 08.02.2023      Numéro de la FDS: 10781634-00013      Date de dernière parution: 18.01.2023  
Date de la première version publiée: 20.03.2012

---

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Liquide combustible.  
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.  
Peut réagir avec les agents oxydants forts.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation  
Contact avec la peau  
Ingestion  
Contact avec les yeux

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

## NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION

Version 15.4      Date de révision: 08.02.2023      Numéro de la FDS: 10781634-00013      Date de dernière parution: 18.01.2023  
Date de la première version publiée: 20.03.2012

---

### Composants:

#### **Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.951 mg/m<sup>3</sup>  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): >= 3.160 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

#### **Nitrate de 2-éthylhexyle:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 9.600 mg/kg  
Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg  
Méthode: Avis d'expert
- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 11 mg/l  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Avis d'expert
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 4.800 mg/kg  
Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg  
Méthode: Avis d'expert

#### **2-Ethylhexane-1-ol:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.047 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 0,89 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 3.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

#### **(Z)-N-Méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

## NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION

Version 15.4      Date de révision: 08.02.2023      Numéro de la FDS: 10781634-00013      Date de dernière parution: 18.01.2023  
Date de la première version publiée: 20.03.2012

---

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 1 - 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Estimation de la toxicité aiguë: 1,01 mg/l  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul

### **(Heptadécyl-imidazoline)éthanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.265 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 1.265 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

### **Morpholine:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.900 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 1.900 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 11 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Avis d'expert  
Remarques: Basé sur la réglementation nationale ou régionale.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle): 500 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### **Composants:**

#### **Hydrocarbures, C10-C13, n-alcane, isoalcane, cycliques, <2% aromatiques:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation légère de la peau

Evaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

## NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION

Version 15.4      Date de révision: 08.02.2023      Numéro de la FDS: 10781634-00013      Date de dernière parution: 18.01.2023  
Date de la première version publiée: 20.03.2012

---

çures de la peau.

### **Nitrate de 2-éthylhexyle:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Evaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### **2-Ethylhexane-1-ol:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Irritation de la peau

### **(Z)-N-Méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Irritation de la peau  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

### **(Heptadécyl-imidazoline)éthanol:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

### **Morpholine:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

### **Composants:**

#### **Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

### **Nitrate de 2-éthylhexyle:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

### **2-Ethylhexane-1-ol:**



## NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION

Version 15.4      Date de révision: 08.02.2023      Numéro de la FDS: 10781634-00013      Date de dernière parution: 18.01.2023  
Date de la première version publiée: 20.03.2012

---

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

### **(Z)-N-Méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

### **(Heptadécyl-imidazoline)éthanol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

### **Morpholine:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Hydrocarbures, C10-C13, n-alcane, isoalcane, cycliques, <2% aromatiques:**

Type de Test : Test de Maximalisation  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : négatif  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

#### **Nitrate de 2-éthylhexyle:**

Type de Test : Test de Maximalisation  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : négatif

#### **(Z)-N-Méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine:**

Type de Test : Test de Maximalisation  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : négatif  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

## NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION

Version 15.4      Date de révision: 08.02.2023      Numéro de la FDS: 10781634-00013      Date de dernière parution: 18.01.2023  
Date de la première version publiée: 20.03.2012

---

### **(Heptadécyl-imidazoline)éthanol:**

Type de Test : Test d'optimisation de Maurer  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : négatif

### **Morpholine:**

Type de Test : Test de Buehler  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : négatif

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Hydrocarbures, C10-C13, n-alcane, isoalcane, cycliques, <2% aromatiques:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

#### **Nitrate de 2-éthylhexyle:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

#### **2-Ethylhexane-1-ol:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Méthode: OCDE ligne directrice 471

## NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION

Version 15.4      Date de révision: 08.02.2023      Numéro de la FDS: 10781634-00013      Date de dernière parution: 18.01.2023  
Date de la première version publiée: 20.03.2012

---

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Résultat: négatif

### **(Z)-N-Méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### **(Heptadécyl-imidazoline)éthanol:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

### **Morpholine:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif

Type de Test: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in vitro  
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro d'échange de chromatides-sœurs sur cellules de mammifère  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)  
Espèce: Hamster  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif

## NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION

Version 15.4      Date de révision: 08.02.2023      Numéro de la FDS: 10781634-00013      Date de dernière parution: 18.01.2023  
Date de la première version publiée: 20.03.2012

---

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Hydrocarbures, C10-C13, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques:**

Espèce : Rat  
Voie d'application : Inhalation (vapeur)  
Durée d'exposition : 105 semaines  
Résultat : négatif  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

#### **2-Ethylhexane-1-ol:**

Espèce : Rat  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 2 années  
Résultat : négatif

#### **Morpholine:**

Espèce : Rat  
Voie d'application : Inhalation (vapeur)  
Durée d'exposition : 104 semaines  
Résultat : négatif

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Hydrocarbures, C10-C13, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduction et le développement  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Résultat: négatif

#### **Nitrate de 2-éthylhexyle:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduction et le développement  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion

## NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION

Version 15.4      Date de révision: 08.02.2023      Numéro de la FDS: 10781634-00013      Date de dernière parution: 18.01.2023  
Date de la première version publiée: 20.03.2012

---

Méthode: OCDE ligne directrice 421  
Résultat: négatif

### **2-Ethylhexane-1-ol:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Contact avec la peau  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: négatif

### **(Z)-N-Méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduction et le développement  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE ligne directrice 421  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### **(Heptadécyl-imidazoline)éthanol:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
Résultat: négatif

## NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION

Version 15.4      Date de révision: 08.02.2023      Numéro de la FDS: 10781634-00013      Date de dernière parution: 18.01.2023  
Date de la première version publiée: 20.03.2012

---

### **Morpholine:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE ligne directrice 443  
Résultat: positif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Lapin  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale., Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **2-Ethylhexane-1-ol:**

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **2-Ethylhexane-1-ol:**

Evaluation : Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les animaux à des concentrations de 1 mg/l/6h/d ou moins.

##### **(Heptadécyl-imidazoline)éthanol:**

Voies d'exposition : Ingestion  
Organes cibles : Appareil gastro-intestinal, thymus  
Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations >10 à 100 mg/kg de poids corporel.

## NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION

Version 15.4      Date de révision: 08.02.2023      Numéro de la FDS: 10781634-00013      Date de dernière parution: 18.01.2023  
Date de la première version publiée: 20.03.2012

---

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### **Hydrocarbures, C10-C13, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques:**

Espèce : Rat  
NOAEL :  $\geq 1.000$  mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 54 jours  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

##### **Nitrate de 2-éthylhexyle:**

Espèce : Lapin  
NOAEL : 500 mg/kg  
Voie d'application : Contact avec la peau  
Durée d'exposition : 90 jours

##### **2-Ethylhexane-1-ol:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 250 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 90 jours  
Méthode : OCDE ligne directrice 408

Espèce : Rat  
NOAEL : 0,6384 mg/l  
Voie d'application : Inhalation (vapeur)  
Durée d'exposition : 90 jours  
Méthode : OCDE ligne directrice 413

##### **(Z)-N-Méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine:**

Espèce : Rat  
NOAEL :  $> 100$  mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 90 jours  
Méthode : OCDE ligne directrice 408  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

##### **(Heptadécyl-imidazoline)éthanol:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 20 mg/kg  
LOAEL : 100 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 31 - 51 jours  
Méthode : OCDE ligne directrice 422

##### **Morpholine:**

Espèce : Rat

## NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION

Version 15.4      Date de révision: 08.02.2023      Numéro de la FDS: 10781634-00013      Date de dernière parution: 18.01.2023  
Date de la première version publiée: 20.03.2012

NOAEL : > 100 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 18 Sem.  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Rat  
NOAEL : 0,543 mg/l  
Voie d'application : Inhalation (vapeur)  
Durée d'exposition : 104 Sem.

### Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Composants:

#### **Hydrocarbures, C10-C13, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques:**

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

#### **Hydrocarbures, C10-C13, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques:**

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >



## NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION

Version 15.4      Date de révision: 08.02.2023      Numéro de la FDS: 10781634-00013      Date de dernière parution: 18.01.2023  
Date de la première version publiée: 20.03.2012

---

algues/plantes aquatiques	1.000 mg/l Durée d'exposition: 72 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
	NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1.000 mg/l Durée d'exposition: 72 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOELR: > 1 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Méthode: OCDE Ligne directrice 211 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
<b>Nitrate de 2-éthylhexyle:</b>	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 2 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 12,6 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 3,22 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
	EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1,54 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 : > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209
<b>2-Ethylhexane-1-ol:</b>	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 28,2 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 39 mg/l Durée d'exposition: 48 h

## NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION

Version 15.4      Date de révision: 08.02.2023      Numéro de la FDS: 10781634-00013      Date de dernière parution: 18.01.2023  
Date de la première version publiée: 20.03.2012

tiques      Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques      : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 16,6 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 16,6 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

### **(Z)-N-Méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine:**

Toxicité pour les poissons      : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 0,43 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Substance d'essai: Produit neutralisé  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques      : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 0,1 - 1 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Substance d'essai: Produit neutralisé  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques      : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Substance d'essai: Produit neutralisé  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 0,1 - 1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Substance d'essai: Produit neutralisé  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)      : 1

Toxicité pour les microorganismes      : NOEC : > 1 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Substance d'essai: Produit neutralisé  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### **(Heptadécyl-imidazoline)éthanol:**

Toxicité pour les poissons      : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,3 mg/l

## NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION

Version 15.4      Date de révision: 08.02.2023      Numéro de la FDS: 10781634-00013      Date de dernière parution: 18.01.2023  
Date de la première version publiée: 20.03.2012

---

		Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,163 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,03 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
		EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,014 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	10
Toxicité pour les microorganismes	:	CI50 : 26 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	1
<b>Morpholine:</b>		
Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 44,5 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 64,63 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
		EC10 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 31,49 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (boue activée): > 100 mg/l Durée d'exposition: 30 min Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-	:	EC10: 8,134 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

## NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION

Version 15.4      Date de révision: 08.02.2023      Numéro de la FDS: 10781634-00013      Date de dernière parution: 18.01.2023  
Date de la première version publiée: 20.03.2012

---

tiques (Toxicité chronique)      Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **Hydrocarbures, C10-C13, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 80 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

##### **Nitrate de 2-éthylhexyle:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 0 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 310

##### **2-Ethylhexane-1-ol:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 79 - 99,9 %  
Durée d'exposition: 14 jr

##### **(Z)-N-Méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

##### **(Heptadécyl-imidazoline)éthanol:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 1 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

##### **Morpholine:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 93 %  
Durée d'exposition: 25 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301E

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **Nitrate de 2-éthylhexyle:**

## NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION

Version 15.4      Date de révision: 08.02.2023      Numéro de la FDS: 10781634-00013      Date de dernière parution: 18.01.2023  
Date de la première version publiée: 20.03.2012

---

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 5,24

### **2-Ethylhexane-1-ol:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,9

### **(Z)-N-Méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: < 4

### **Morpholine:**

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)  
Facteur de bioconcentration (FBC): < 2,8  
Méthode: OCDE ligne directrice 305C

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -2,55  
Méthode: OCDE ligne directrice 107

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

#### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **12.7 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

## NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION

Version 15.4      Date de révision: 08.02.2023      Numéro de la FDS: 10781634-00013      Date de dernière parution: 18.01.2023  
Date de la première version publiée: 20.03.2012

---

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

**Emballages contaminés** : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être dangereux.  
Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels conteneurs à la chaleur, aux flammes, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ils peuvent exploser et causer des blessures et / ou la mort.  
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

**Code des déchets** : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

produit usagé  
07 07 04, autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

produit inutilisé  
07 07 04, autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

emballages souillés  
15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

---

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

## NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION

Version 15.4      Date de révision: 08.02.2023      Numéro de la FDS: 10781634-00013      Date de dernière parution: 18.01.2023  
Date de la première version publiée: 20.03.2012

---

**IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA (Cargo)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA (Passager)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations : Non applicable

## NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION

Version 15.4      Date de révision: 08.02.2023      Numéro de la FDS: 10781634-00013      Date de dernière parution: 18.01.2023  
Date de la première version publiée: 20.03.2012

---

de produits chimiques dangereux

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable  
(Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.  
Non applicable

Maladies Professionnelles : 84, 36  
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 90,51 %, 752 g/l  
Remarques: contenu en COV sans eau

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

---

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

#### Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H311 : Toxique par contact cutané.  
H312 : Nocif par contact cutané.  
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 : Nocif par inhalation.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.  
H361fd : Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.  
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des



## NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION

Version 15.4      Date de révision: 08.02.2023      Numéro de la FDS: 10781634-00013      Date de dernière parution: 18.01.2023  
Date de la première version publiée: 20.03.2012

- H411 : effets néfastes à long terme.  
: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH044 : Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.  
EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires.

### Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Asp. Tox. : Danger par aspiration  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Flam. Liq. : Liquides inflammables  
Repr. : Toxicité pour la reproduction  
Skin Corr. : Corrosion cutanée  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
2006/15/EC : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle  
2017/164/EU : Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle  
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France  
2006/15/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures  
2006/15/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme  
2017/164/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures  
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition  
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -

## NETTOYANT SYSTEME D'INJECTION

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 18.01.2023
15.4	08.02.2023	10781634-00013	Date de la première version publiée: 20.03.2012

Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

### Classification du mélange:

Asp. Tox. 1	H304
Eye Irrit. 2	H319
Aquatic Chronic 3	H412

### Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

FR / FR